

Le SNTRS-CGT vous informe

N°22 du 23 juin 2010

Le Ministère retire son projet de modification de l'arrêté concernant la PPRS des ITA des établissements de recherche

Le SNTRS avait dénoncé très largement ([En Bref n°230 du 7 juin 2010](#)) le projet du Ministère de modifier l'arrêté remettant en cause du mode de calcul des PPRS des personnels ITA des établissements publics de recherche.

Le SNTRS a interpellé le ministère et les directions générales de l'INSERM et du CNRS, ces dernières nous ayant assuré partager notre point de vue concernant l'arrêté sur la PPRS. Face au mécontentement des personnels à la suite de notre diffusion de l'information, **nous avons appris que le ministère avait abandonné son projet.**

Nous devons cependant rester vigilants. Le gouvernement exploite l'actualité avec la crise du capital, pour faire pression sur les personnels et remettre en cause leurs droits, leurs salaires et leurs carrières.

Le Ministère fait pression sur le CNRS pour modifier l'article 19 relatif à l'évaluation des ITA le statut cadre

Ainsi, sans discussion avec les organisations syndicales, là encore, **le Ministère fait pression sur la Direction du CNRS pour modifier l'article 19 relatif à l'évaluation des ITA du décret n°84-1185 du 27 déc. 1984** : Le ministère souhaite introduire dans le décret, les principes d'une évaluation s'appuyant sur un contrat d'objectifs portant sur « **des bilans de résultats** » et allant même jusqu'à apprécier « **la manière de servir** ».

Le SNTRS a dénoncé la forme comme la manière. Il n'est pas du niveau d'un décret de rentrer dans de tels détails. En procédant de la sorte, le ministère veut forcer la main au CNRS pour mettre en place une politique d'évaluation agressive et dénuée de bon sens au regard des activités de recherches censées être évaluées. De plus, cette politique repose sur des conceptions purement hiérarchiques de l'évaluation alors que la CNRS valorise depuis plus de 25 ans une évaluation professionnelle, davantage liée aux réelles qualifications exercées par les agents.

Le SNTRS s'est battu au CTP du CNRS du 15 juin 2010 pour défendre l'évaluation professionnelle des ITA du CNRS. Nous refusons le contrat d'objectif qui n'est rien d'autre qu'un outil de soumission des personnels qui s'avère inadapté pour évaluer des activités de recherches autant que la grande diversité des métiers d'ITA.

Le SNTRS revendique une évaluation professionnelle des ITA par des pairs.

Il s'agit de prendre en compte les qualifications des agents.

Mais ce débat cache aussi celui de l'insuffisance des possibilités d'avancements au regard des blocages de carrières.

Le SNTRS revendique un plan de reclassement des personnels sur la base des qualifications exercées.

La précarisation a une incidence sur les possibilités d'avancement puisqu'indexées sur les recrutements. Or la Direction et le gouvernement diminuent l'emploi statutaire pour développer l'emploi précaire qui représente aujourd'hui près de 30% des emplois au CNRS. Le risque est grand, si nous ne nous mobilisons pas ensemble, d'un management plus autoritaire des statutaires et d'un assujettissement accru de leurs collègues précaires.

Nous devons donc mener collectivement cette lutte pour l'emploi, les carrières et les salaires

**Soutenez le SNTRS CGT dans ses combats pour défendre
vos salaires, vos carrières et vos retraites !**